

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de Pont de Beauvoisin - Savoie

06032023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **vingt-six juin deux mille vingt-trois à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERTHOLLIER, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 20 juin 2023

Présents : M. Christian BERTHOLLIER, Maire, Mme Myriam FERRARI, M. Daniel PEYSSONNERIE, Mme Céline YACONO, M. Daniel LOMBARD, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE, Mme Bernadette BLANC-DREVETTE, M. François DEUDON, Mme Louisa BELAGGOUNE, M. Abdelkader DJELLAD, Thierry MERMET-PEROZ, Mme Catherine FERRARI, M. Pascal LECOQ, M. François MEDIMEGH et M. Gérard GOZE

Absents excusés : M. Olivier CASTELIN, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN et Mme Geneviève VILLETON

Pouvoirs : M. Olivier CASTELIN à M. Daniel LOMBARD, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN à Mme Myriam FERRARI, et Mme Geneviève VILLETON à M. Pascal LECOQ

Quorum	10
Présents	16
Pouvoirs	3
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : M. Daniel LOMBARD

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE TENNIS

Monsieur le maire rappelle l'importance de la transition énergétique et de la réduction de la consommation d'énergie dans notre ville.

Après avoir travaillé sur la modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune, le besoin porte à présent sur la modernisation de l'éclairage du terrain de football synthétique qui permettra d'optimiser les économies d'énergie et de promouvoir le développement durable. Les nouvelles technologies LED disponibles sur le marché permettent une consommation énergétique réduite de manière significative par rapport aux installations d'éclairage traditionnelles en place actuellement.

Le changement de l'éclairage actuel par des luminaires à LED permettrait une réelle efficacité énergétique et de durabilité. Cela permettra également de réduire significativement les coûts de maintenance.

Le coût de ce projet, incluant la fourniture et la pose, est estimé à 19 110.00 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Savoie.

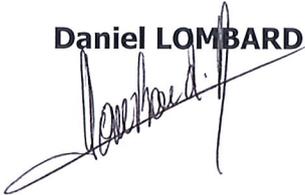
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de modernisation complète de l'éclairage des terrains de tennis en remplaçant tous les luminaires existants par des luminaires à LED,
- **SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'aide « Tennis »,
- **SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible auprès du Département de la Savoie au titre du FDEC 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance,

Daniel LOMBARD



Le Maire,



Christian BERTHOLLIER

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.